

Le centre de loisirs a déménagé

C'est dans leurs nouveaux locaux que Chloé, Fabrino, Lucas et Martin, sous la responsabilité de Fabrice, Aude et Laetitia, accueillent les enfants. Au-delà de la porte sécurisée et du respect des mesures sanitaires en vigueur, les lieux ont été pensés pour une circulation facilitée avec des aménagements ergonomiques: sanitaires adaptés aux différentes tailles, espaces de rangements, bureaux...

De même, chaque pièce a été conçue pour un confort et une utilisation optimum: salle informatique, salle pour les petits, cuisine avec un réfectoire, salle de repos, et un superbe espace lumineux reprenant les mesures de la pièce principale de l'ancienne grange.

Ainsi, durant les mois de juillet et d'août, « La grange aux enfants 2.0 » nouvellement dénommée, a accueilli en moyenne une cinquantaine d'enfants. Avec un programme adapté à la situation sanitaire, les animateurs ont offert aux petits et aux grands un grand nombre d'activités diverses et variées. Les 3-11 ans ont découvert leur environnement et le monde, étudié la faune et la flore, joué aux aventuriers, créé un monde imaginaire et se sont même pris pour de supers héros!

Cuisine, skate, tournoi de molky/pétanque, laser game, camp de surf, soirées à thème et autres surprises ont permis aux plus grands de bouger et « s'éclater ».

EDIT RIAL

C'est un été bien particulier qui s'achève... un été comme on n'imaginait pas en vivre un jour. La crise sanitaire a bouleversé nos vies et chamboulé nos repères. Au sein de la commune comme partout en France, les associations et animations, mises à l'arrêt au mois de mars, ont laissé place à une vie sociale ralentie. Le Centre de Loisirs a toutefois réussi à poursuivre ses activités, dans un strict respect des contraintes sanitaires et pu accueillir, dans la nouvelle salle d'animation du Puech, des enfants heureux de partager, à nouveau, des moments d'échanges et d'amusements.

La nouvelle équipe municipale, élue le 15 mars, a dû attendre le 28 mai pour réunir le premier Conseil municipal. En première urgence, en cette période de confinement, nous avons tout mis en œuvre afin de nous assurer que personne n'était menacé par l'isolement. Nous avons, poursuivant les démarches entreprises par le Conseil Municipal précédent, pris contact avec les Monastériennes et Monastériens les plus âgés. Nous avons, fort heureusement, pu constater que la solidarité a joué à plein au cœur de notre village et qu'enfants ou voisins su prendre soin des personnes les plus vulnérables.

Le renforcement du lien social était au cœur de notre campagne électorale et le contexte actuel nous a montré que cela apparaît, plus que jamais, comme une priorité. Dès à présent, nous travaillons, dans le cadre autorisé par la loi et sur la base du volontariat, à la constitution d'un fichier des personnes isolées ou vulnérables. En effet, la connaissance la plus fine possible de tous les résidents de notre commune nous aidera à plus d'efficacité et de rapidité d'intervention, le cas échéant et, pour ce faire, nous ne disposons actuellement que du fichier des listes électorales. Vous trouverez donc dans ce bulletin la possibilité de vous inscrire ou inscrire l'un(e) de vos proches sur ce registre.

Même si nous sommes encore loin d'un retour à la normale, la vie communale a repris et nous nous en réjouissons: l'école accueille les élèves, les associations ont, à l'exception du Club des aînés, redémarré leurs activités... la vie économique et sociale a retrouvé un rythme plus soutenu.

Dans ce contexte, le Conseil municipal travaille et est bien décidé à mettre toute son énergie et son enthousiasme à engager les projets sur lesquels il a été élu. Leur avancement vous sera présenté tout au long des prochains bulletins municipaux. C'est désormais vers l'avenir que nous sommes résolument tournés.

VOS ÉLUS SUR LA COMMUNE



F. Risposi



M. Durand



S. Cazor



J. Montoya



N. Calmels



V. Gayrard

Suppléants :
Sophie Loupias
et Armando Proietti



S. Alet



P. Arsac



S. Calvet



J.-L. Bonnefous



C. Teulières



B. Vène



C. Forestier



C. Bastide



B. Romiguière



V. Bouyssi



I. Bergougnoux



R. Dieudé



C. Couvignou



Le conseil municipal et les commissions

Le Maire

Jacques Montoya

Les Adjoints

1^{er} adjoint Robert Dieudé
2^e adjoint Nathalie Calmels
3^e adjoint Christophe Forestier
4^e adjoint Marie Durand

Les commissions

Commission

Relations GRAND RODEZ

Nathalie Calmels

Pierre Arzac
Jean-Louis Bonnefous
Victoria Bouyssi
Stephan Calvet
Stéphanie Cazor
Robert Dieudé
Bernard Romiguière

Commission Finances

Christophe Forestier

Sandrine Alet
Caroline Couvignou
Robert Dieudé

Commission Affaires Sociales

Marie Durand

Isabelle Bergougnoux
Victoria Bouyssi
Caroline Couvignou
Françoise Risposi
Clément Teulières

Commission Affaires Scolaires

Nathalie Calmels

Pierre Arzac
Victoria Bouyssi
Caroline Couvignou
Françoise Risposi
Bertrand Vène

Commission Urbanisme

Aménagements Travaux Energie

Robert Dieudé

Jean-Louis Bonnefous
Stéphan Calvet
Stéphanie Cazor
Christophe Forestier
Valentin Gayrad
Bernard Romiguière
Clément Teulières
Bertrand Vène

Commission Communication

Marie Durand

Sandrine Alet
Claudine Bastide
Valentin Gayrad
Bertrand Vène

Commission Associations

Christophe Forestier

Claudine Bastide
Jean-Louis Bonnefous
Robert Dieudé
Valentin Gayrad
Bernard Romiguière

Les délégations

aux différents organismes

Délégué auprès du Syndicat

Mixte d'Adduction d'Eau de Montbazens-Rignac (SMAEP)

Stéphan Calvet

Délégué auprès du Syndicat

Intercommunal d'Energie du Département de l'Aveyron (SIEDA)

Robert Dieudé

Délégués au Syndicat

Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) pour le Relais d'Assistants Maternelles (RAM)

Délégués titulaires

Marie Durand
Isabelle Bergougnoux

Délégués suppléants

Françoise Risposi
Bertrand Vène

Délégués au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Membres élus

Jacques Montoya (Président)
Isabelle Bergougnoux
Victoria Bouyssi
Caroline Couvignou
Clément Teulières

Membres extérieurs désignés

Bénédicte Fantuzzo
(représentante proposée par l'U.D.A.F.)
Olivier Gazagne
Sophie Loupias
Ginette Passerat

Elu pour le Syndicat Mixte Bassin Versant Amont Aveyron (SMBV2A)

Robert Dieudé

Délégué Sécurité Civile

Pierre Arzac

Délégué Sécurité Routière

Sandrine Alet

Délégué au comité des partenaires de la mobilité Rodez Agglo

Stéphanie Cazor

Délégués à la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT)

Nathalie Calmels
Christophe Forestier

Délégués auprès de la Commission d'attribution des logements sociaux de Rodez Agglo Habitat

Caroline Couvignou
Clément Teulières

Rodez Agglomération : La représentation de la commune du Monastère

Notre commune est représentée au sein du **Conseil d'Agglomération** par 2 élus, Jacques Montoya, Maire, et Nathalie Calmels, 2^e adjointe. Ce conseil est composé de 50 membres, élus sur les 8 communes qui composent l'agglomération. Il se réunit au moins une fois par trimestre, mais le président peut le convoquer chaque fois qu'il le juge utile. Actuellement, en raison des contraintes sanitaires, les réunions se tiennent à la salle des fêtes de Rodez mais restent publiques.

Le **Bureau de Rodez agglomération** est composé de 18 membres : le président de la Communauté d'agglomération, 15 vice-présidents et 2 conseillers communautaires ayant reçu une délégation. Le maire du Monastère est sixième adjoint en charge de l'habitat. Ce bureau se réunit hebdomadairement, délibère sur les compétences qui lui sont dévolues (cessions et acquisitions foncières, dépôts et prêts d'œuvres concernant les musées, décisions relatives aux modifications de règlements intérieurs des services publics, etc.) et est également chargé d'orienter tout dossier qui lui serait soumis, en s'appuyant sur des instances d'instruction comme les commissions organiques et thématiques, les groupes projets.

Les décisions votées lors des Conseils d'agglomération sont préparées par le bureau et **3 commissions organiques** :

- Commission développement économique, attractivité du territoire et cohésion sociale
- Commission cadre de vie, gestion du patrimoine et écologie
- Commission administration générale et finances.

Retour sur une fin d'année scolaire qui s'est achevée en pointillés...

Le confinement imposé en France au mois de mars dernier a mis un brusque coup d'arrêt au fonctionnement traditionnel des établissements scolaires. Notre école des Quatre Rives n'a pas fait exception à la règle, mais l'équipe enseignante a assuré dès le début de confinement un enseignement à distance de qualité, maintenant ainsi la motivation des élèves malgré l'éloignement et l'isolement.

A compter du 14 mai, le retour des élèves s'est effectué de manière progressive, en gardant comme objectif prioritaire la sécurité sanitaire des enfants : maintien des distances de sécurité, groupes d'élèves qui ne se croisent ni dans la cour, ni à la cantine, désinfection régulière et fréquente des espaces et du matériel, ... Un courrier d'information présentant l'organisation de la ré-ouverture a été adressé aux parents, afin qu'ils puissent faire le choix d'envoyer ou non leurs enfants à l'école. Ceux qui ne sont pas revenus en classe ont continué à recevoir un enseignement à distance par messagerie électronique.



A partir du 22 juin, tous les élèves, à l'exception de 5, sont retournés à l'école.

Concernant l'entretien des locaux durant toute cette période ainsi que le service de cantine, dont le fonctionnement a repris son cours dès le déconfinement, nous tenons à saluer l'implication et le professionnalisme avec lequel le personnel a assuré ces tâches, dans le plus strict respect des consignes sanitaires, très contraignantes, imposées pour empêcher toute propagation du virus.

Si l'épidémie de Covid a particulièrement affecté les modalités d'enseignement, elle a également profondément perturbé le fonctionnement des entreprises et des services. Ce bouleversement et cet arrêt brutal de toute vie économique durant deux mois, suivis d'une reprise progressive et alors incertaine nous a amené à faire le choix de ne pas lancer le début de la restructuration et mise aux normes d'accessibilité de notre école. Le début des travaux est repoussé à juillet 2021.

... Et focus sur une entrée en bon ordre de marche

Le nouveau protocole sanitaire annoncé par le Ministère de l'Éducation Nationale au mois d'août a prévu un allègement fort des contraintes sanitaires. Il incite certes à la prudence et au maintien d'une grande vigilance mais a permis une rentrée plus apaisée, et c'est avec grand plaisir que nos élèves ont retrouvé les bancs de l'école et leurs copains de classe.

Il est à noter que les enfants qui auront 3 ans dans le courant de l'année scolaire seront accueillis à l'école, à la garderie et à la cantine.

Voici la composition des classes et l'équipe enseignante en charge des élèves:



PS – MS:
Hélène MALGOUYRES
21 élèves



PS – GS:
Nathalie FRANC
24 élèves



CP
Katia GINESTET
18 élèves



CE1 – CE2:
Violaine FACCHINELLI
22 élèves



CE2 – CM1:
Céline HIGONNET
21 élèves



CM2:
Laurence MARIAUZOULS directrice
Christine CAVALIER
17 élèves

Renouvellement du marché de la cantine

Concernant l'appel d'offres effectué auprès des prestataires en restauration scolaire, nous précisons que le marché a été reconduit avec la société « Ansamble », fournisseur en liaison froide.

Organisation et tarifs des temps scolaires et périscolaires

ENSEIGNEMENT			
Matin	lundi, mardi, jeudi, vendredi	8h30 - 11h45	
Après-midi	lundi, mardi, jeudi, vendredi	13h45 - 16h30	
GARDERIE			
	Matin	Midi	Soir
HORAIRES	7h30 à 8h30	11h45 à 13h35	17h00 à 18h45
TARIFS	1,00€ 0,70€ à partir du deuxième enfant	Inclus avec la cantine Gratuit de 11h45 à 12h15 et/ou de 13h15 à 13h35	Gratuit de 16h30 à 17h00 1,50€ à partir de 17h00 ou pour les enfants qui prennent le goûter sans rester après 17h00 1,00€ à partir du deuxième enfant
Ou pour la période entre deux vacances forfait à 20€ (15€ à partir du 2 ^e enfant)			
CANTINE			
TARIFS	Tarif A : 2,50€; Tarif B : 3,00€; Tarif C : 3,50€ (tarif déterminé selon le quotient familial)		
PERI-EDUCATIF			
ORGANISATION	En fin d'après-midi d'enseignement, les ateliers péri-éducatifs ont lieu de 17h00 à 18h00 à l'école ou en dehors. Chaque enfant peut participer à une activité par semaine.		
TARIFS	Forfait de 7€ pour l'activité , par période entre deux vacances scolaires. Chaque période entre deux vacances scolaires fait l'objet de nouvelles inscriptions		
ETUDE SURVEILLÉE			
ORGANISATION	Les lundi et jeudi d'école, de 16h45 à 17h30 , une étude surveillée par un enseignant a lieu en salle de classe pour les élèves d'élémentaire qui le souhaitent .		
TARIFS	Lors de l'inscription, le forfait de 5€ (pour 1 et/ou 2 participations par semaine) par période entre deux vacances scolaires.		

Le compte administratif 2019 et le budget primitif 2020 :

Du fait de la mise place tardive de la nouvelle équipe municipale, fin du mois de mai, les comptes administratifs et le budget primitif n'ont pu être examinés en Conseil Municipal que le 6 juillet 2020.

Le compte administratif 2019

Le compte administratif présenté ci-dessous retrace la situation exacte des finances de la collectivité pour l'année 2019, aussi bien les opérations réalisées sur l'exercice comptable que celles prévues au budget prévisionnel mais restant encore à réaliser. Il établit un bilan pour les deux sections du budget communal, celle de fonctionnement et celle des investissements.

Section fonctionnement 2019

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
RÉALISATION DE L'ANNÉE 2019	1 027 771€	1 401 928€
REPORT DE L'ANNÉE 2018		285 821€
TOTAL	1 027 771€	1 687 749€

Sur l'année 2019, la différence entre les dépenses et recettes de fonctionnement affiche un solde excédentaire brut de 374 157 € qui, agrégé d'un report de 2018 de 285 821 €, porte le **solde du compte administratif de 2019 positif à hauteur de 659 978 €, contre 663 624 €** l'année précédente. Ce chiffre montre que nous parvenons encore cette année à contenir nos charges de fonctionnement. Il s'agit là d'un élément primordial puisque c'est en très grande partie ce solde qui permettra de financer les nombreux investissements, la plupart indispensables. L'analyse du compte administratif montre aussi une légère augmentation des produits fiscaux qui s'élèvent à 961 322 € pour 933 146 € en 2018, ceci sans augmentation des taux communaux. Les dotations et participations sont stables par rapport au montant de 2018, à 236 165 €.

Face à cette difficulté à dégager de nouvelles recettes, nous sommes contraints d'avoir des dépenses de fonctionnement particulièrement efficaces. Pour 2019, **nos dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 027 771 €,** alors qu'elles étaient de 973 545 € en 2018. Des entretiens de voiries et de véhicules se sont imposés pour des montants non négligeables.

Section investissements 2019

INVESTISSEMENTS	DÉPENSES	RECETTES
RÉALISATION DE L'ANNÉE 2019	1 027 771€	1 401 928€
REPORT DE L'ANNÉE 2018		285 821€
RESTE À RÉALISER À REPORTER EN 2020	1 636 015€	1 281 833€
TOTAL	2 484 752€	2 039 304€

Pour l'année 2019, il apparaît donc un besoin de financement de 445 448 €. Cette somme sera prélevée sur l'excédent de fonctionnement 2019, qui est rappelons-le de 659 978 €. Malgré ces investissements conséquents, l'année 2019 se clôture avec un excédent de fonctionnement net de 214 530 €, contre 285 821 € à fin 2018.

Le budget primitif 2020

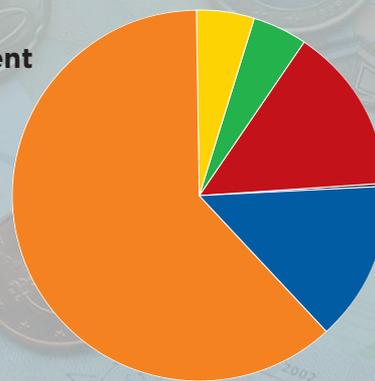
Il s'agit du budget prévisionnel indiquant les dépenses autorisées ainsi que les recettes qui pourront être encaissées par la collectivité durant l'exercice à venir. Le budget donne le cadre financier à respecter pour l'année civile 2020. Il a été précédé du travail de la commission des finances, exceptionnellement tenue en juin cette année pour les raisons que nous connaissons tous. La commission a déterminé les grandes lignes de son élaboration. Dans le respect de ses engagements, le nouveau Conseil Municipal du Monastère a décidé de maintenir les mêmes taux d'imposition des ménages. Il n'y aura donc pas de sollicitation supplémentaire des foyers monastériens sur la part communale des impôts locaux ou taxes foncières. De même, nous avons souhaité ne pas augmenter les tarifs des services municipaux. En ce qui concerne les activités périscolaires, les tarifs sont maintenus, en dépit de la disparition des aides de l'État perçues jusqu'en 2019.

Section fonctionnement

Les recettes : les impôts et taxes connaissent, encore, une légère augmentation d'un peu plus de 12 000 €. A contrario, la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat sera en baisse de 3 000 € supplémentaires. La Dotation de Solidarité versée par Rodez Agglo sera, elle, amputée de notre participation à l'action de solidarité COVID à l'attention des commerçants, artisans, agriculteurs, de 0 à 10 salariés, soit près de 2 300 entreprises réparties sur l'agglomération.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES	
■ RÉSULTATS 2019	214 530 €
■ RECETTES FISCALES	944 809 €
■ PRODUITS DE GESTION COURANTE (LOYERS, LOCATION...)	81 200 €
■ PRODUITS DE SERVICE (CANTINE, GARDERIE...)	70 300 €
■ DOTATIONS	220 721 €
■ REMBOURSEMENTS DIVERS	4 000 €
TOTAL	1 535 560 €

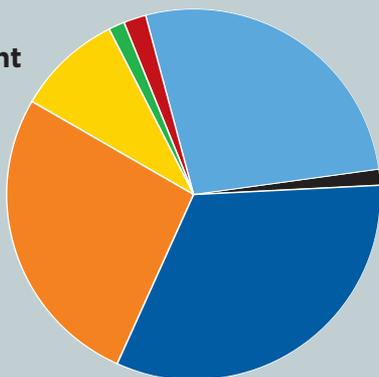
Recettes de fonctionnement



Les dépenses: Le Conseil Municipal affirme dans ce budget sa volonté de poursuivre en 2020, les efforts pour contenir les charges de fonctionnement. Aucun poste ne sera augmenté de façon significative par rapport au budget 2019.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES	
■ CHARGES DE PERSONNEL	503 400 €
■ CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	406 510 €
■ CHARGES DE GESTION COURANTE	140 350 €
■ CHARGES FINANCIÈRES	23 000 €
■ CHARGES EXCEPTIONNELLES	27 500 €
■ VIREMENT À LA SECTION INVESTISSEMENT	417 100 €
■ DIVERS (OPÉRATIONS D'ORDRE)	17 700 €
TOTAL	1535 560 €

Dépenses de fonctionnement



Section d'investissement

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissements les plus importantes prévues pour cet exercice sont de plusieurs ordres :

- La fin du financement des constructions de la salle polyvalente d'animations, livrée en juillet 2020, et de l'aire de jeux mais aussi city stade qui complète le lieu. Grâce à la réussite des subventions obtenues auprès de nos partenaires que sont l'Etat, la Région Occitanie, le Département de l'Aveyron, Rodez Agglo, la CAF et l'Ademe, seuls 40 000 € supplémentaires seront nécessaires sur le budget 2020 pour finaliser ces projets tant attendus et déjà appréciés par les Monastériens.

- Les travaux importants prévus à l'école n'ont pu débuter en juillet et sont repoussés d'une année.

- L'extension devenue nécessaire du bâtiment loué à SDEL, sur le secteur du Puech. Il s'agit là d'une avance de trésorerie puisque l'emprunt que réalisera la Mairie pour financer ces travaux sera intégralement remboursé par l'entreprise sur les 10 années à venir.

- Un autre sujet qui tient à cœur aux Monastériens : l'amélioration de la sécurité sur la voirie. Plus de 428 000 € sont prévus pour les aménagements de deux carrefours : celui tant attendu en centre bourg entre l'avenue de Millau, l'avenue des Arcades et la route des Attizals et celui entre l'Avenue du Segala, l'avenue Amans Biron, l'avenue des Métiers vers le quartier du Puech. Cette somme sera abondée par des subventions de Rodez Agglomération et du Conseil Départemental, dont nous ignorons encore

le montant mais sur lesquelles nous espérons beaucoup afin de réaliser des projets à la hauteur de nos attentes.

- Enfin, le remboursement de la dette de la commune s'élèvera cette année à 136 000 €, hors emprunt réalisé en 2020 pour le financement de l'extension du bâtiment SDEL.

Les recettes

Nous inscrivons au budget 2020 les dernières subventions qui nous sont attribuées pour la construction de la salle polyvalente d'animations, les aménagements des espaces jeux et city stade : la CAF pour 40 000 € et la région Occitanie pour un peu plus de 13 000 €.

Afin de ne pas pénaliser notre capacité d'investissements, nous inscrivons un emprunt pour financer les travaux du bâtiment SDEL. Son remboursement sera compensé par l'augmentation du loyer des occupants.

Par ailleurs, la récupération d'une partie de la TVA, sur les travaux importants de l'année N-2 représenteront une somme de 80 000 €. La taxe d'aménagement est traditionnellement estimée à 15 000 € (pour mémoire 13 771 € perçus en 2019).

Au global, le montant du budget d'investissement 2020 s'élève à 2 432 630 €.

Crise sanitaire du COVID-19 : Participation au fonds de solidarité de



Au mois de mai, une aide de 5 millions d'euros ayant pour but d'aider les petits commerçants, indépendants, artisans, agriculteurs à passer le cap difficile qu'a représenté le confinement pour beaucoup de professionnels a été votée à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération.

Ce fonds de solidarité est abondé à hauteur de 4,6 millions d'euros par Rodez Agglomération et 400 000 € par les huit communes qui la composent. Il concerne les petites entreprises locales, celles de 0 à 10 salariés. Chaque commune sera sollicitée financièrement proportionnellement à sa population.

LES TRAVAUX DE L'ÉTÉ

Les services techniques de la municipalité ont mis à profit la période estivale pour réaliser divers travaux de rénovation et d'entretien sur la commune.



Stades de foot de La Marquise et Jean Seguin

Au terrain de La Marquise, les vestiaires avaient un réel besoin de rénovation. C'est ainsi que tous les plafonds ont été repris avec enduit. Les cloisons ont été doublées avec pose de placo. Une VMC a été installée. Le toit sera refait et l'ensemble des portes sera changé.

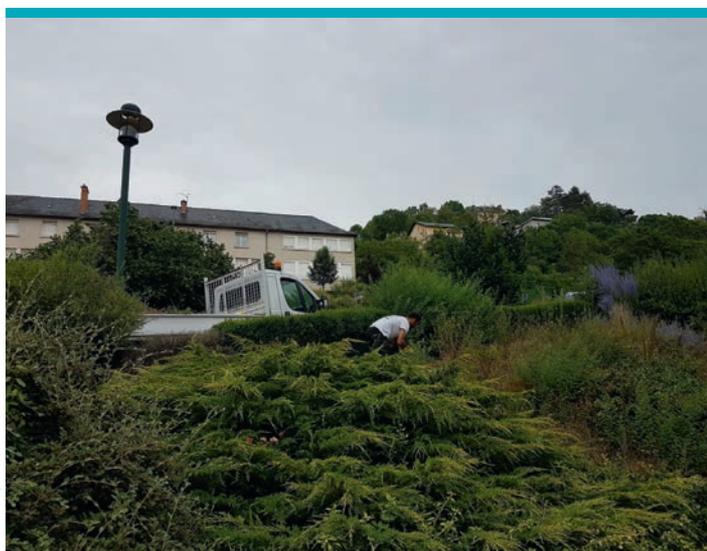
Au terrain Jean Seguin, la pelouse a été rénovée au niveau des butts, avec un léger décaissement et la pose de pelouse en rouleaux. Bien évidemment, les services techniques ont procédé à la tonte du stade tout au long de l'été.

Ces infrastructures sont prêtes à recevoir les différentes équipes du FCM pour la reprise mais jusqu'à nouvel ordre l'utilisation des vestiaires est interdit pour des raisons sanitaires!



Salle polyvalente

Suite à des tags qui avaient été faits, la façade de la salle polyvalente a été repeinte par les services techniques. Des descentes d'eau pluviale ont aussi été repeintes. Certaines portes ont été remplacées.



Travaux divers d'espaces verts

Enfin, l'été est bien évidemment marqué par l'entretien des espaces verts : débroussaillage, désherbage, tontes, entretien et arrosage des massifs fleuris,... Des petits travaux certes, mais qui contribuent à rendre agréable notre cadre de vie quotidien.

Par ailleurs, un ensemencement de pelouse sera prochainement réalisé aux abords de la salle d'animation.





L'espace jeunesse sur le plateau du Puech

La salle d'animation du Puech est désormais achevée. Le Relais Assistantes Maternelles et la salle des jeunes accolés à cette construction nouvelle ont également fait l'objet de travaux de mise aux normes.

Dès lors, les millenials, nés après 2000 sont rassemblés au sein d'un même espace de vie associative :

- le relais d'assistantes maternelles « Rêve Avec Moi » avec la petite enfance
- le nouveau Centre de Loisirs « La grange 2.0 » pour les 3-11 ans.
- les 11-17 ans et leur espace dédié « Relais Jeunes ».

Deux espaces extérieurs ont été créés, ces jeux diversifient les activités communales possibles et sont accessibles à tous.

- une aire de jeux ludique pour les 2 à 8 ans
- un City stade, espace clos avec buts, paniers de basket et gazon synthétique pour les jeux collectifs.

Le Relais d'Assistantes Maternelles reprend son fonctionnement habituel

"Rêve Avec Moi"



La RAM a retrouvé ses jours et horaires d'ouverture d'avant confinement. Tiffany Palaprat, animatrice, vous accueille :

Pour la halte-jeux : le mardi et le vendredi de 8 h 45 à 11 h.

Pour les rencontres sur rendez-vous et contact téléphonique : le mardi

- de 13 h 30 à 17 h 30 (semaine paire)
- de 12 h 30 à 16 h (semaine impaire)

Toutefois, afin de respecter les règles sanitaires en vigueur, l'inscription par mail s'avère obligatoire afin de gérer le nombre de personnes présentes sur les temps collectifs, la capacité d'accueil maximale étant fixée à 15.

De plus, le masque est obligatoire pour les adultes lors des halte-jeux et ateliers familles, ainsi que lors des rendez-vous avec les animatrices.

PLAN CANICULE : mise en place d'un registre en mairie pour les personnes les plus fragiles

Conformément à la loi, la mairie est tenue d'ouvrir un registre communal des personnes isolées et fragiles dans le cadre d'un plan départemental.

Ce registre permet une veille particulière de ce public qui peut avoir besoin d'assistance et aux secours d'être réactifs en cas d'urgence. Il est ouvert pour les personnes âgées et pour les personnes en situation de handicap. Cette inscription est facultative et repose sur la base du volontariat. Les mairies peuvent également procéder à ce recueil d'informations à la demande d'un tiers, à la condition que la personne concernée, ou son représentant légal, ne s'y soit pas opposée.

La démarche peut se faire par simple lettre adressée en mairie, par appel téléphonique 05 65 42 50 77, ou par mail à mairie@lemonastere.fr